



Formation professionnelle

Vendredi 18 novembre 2022

Sur le site du méthaniseur de la SAS AGRIENERGIE

Adresse : Aux Branassas – 33124 Auros

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE METHANISATION

Formation à destination des collectivités locales

Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à s'impliquer dans le développement de la méthanisation, afin de garantir cohérence et concertation à une filière aux implications multiples. Régions, Départements, Pays, Parcs Naturels Régionaux, Communautés de Communes, Syndicats d'énergie, Syndicats de traitement des déchets, élaborent des schémas, définissent des règlements d'intervention, facilitent l'accès au financement.

Plus concrètement, ces collectivités accompagnent des porteurs de projet en soutenant les études de faisabilité, la recherche du foncier, de débouchés énergétiques ou de ressources en matières organiques.

Elles prennent parfois des participations financières dans les projets, y compris en phase de développement.

Ces politiques confortent ou s'articulent avec d'autres politiques dans les domaines de l'énergie, du climat, de l'agriculture ou de l'environnement. Citons : PCAET, les démarches de "territoires à énergie positive" ou de territoires en transition agroécologique...

Dans ce contexte, l'association Brannens Agri Métha au Pays d'Auros et Solagro ont construit une formation à destination des élus et des techniciens sur le thème de l'accompagnement au montage de projets de méthanisation, et plus spécifiquement sur le rôle que peuvent jouer les collectivités locales pour impulser des démarches vertueuses sur les territoires.

Pour se nourrir des retours terrain, cette formation se tiendra au sein même d'une installation de méthanisation agricole de territoire (Agriénergie), et sera animée par un binôme formé d'un élu et président d'une société méthanisation, ainsi que par un expert méthanisation.

Agriénergie : Le développement exemplaire d'un projet territorial

Depuis 6 ans, un groupe d'agriculteurs et d'élus réunis au sein de la SAS AgriEnergie développe une unité de méthanisation en sud Gironde. Emmenés par Yannick Duffau, Maire de la commune de Brannens, les acteurs de ce projet ont réussi à faire émerger une installation dont la gouvernance témoigne de l'ancrage territorial du projet. La société compte en effet des associés très diversifiés avec :

- Des agriculteurs : 9 exploitations agricoles
- Des collectivités : Commune, 3 Communautés de Commune et Département
- Des artisans et commerçants : Distillerie, Centre Commercial Leclerc et artisans
- L'antenne locale de la Chambre d'Agriculture (ADAR)

À l'origine de ce projet, c'est le SIPHEM (Syndicat Mixte Interterritorial du Pays Haut Entre-deux-Mers) qui, par le biais d'une animation dédiée au développement de la méthanisation sur son territoire, a porté à connaissance le potentiel énergétique local.

Le développement du projet a été conduit en étroite relation avec les services administratifs animés par la sous-préfecture de Langon grâce à la constitution d'un comité technique, associant la maîtrise d'ouvrage, de M. le Sous-Préfet de la Gironde, les services délégués de l'État (DDPP et DDTM), le SDIS, les associations environnementales, le SIPHEM, l'ADEME et la Région.

Malgré une concertation engagée dès le départ autour du projet, la mobilisation de plusieurs riverains contre le site initialement retenu a conduit l'association à changer de site d'implantation sur la commune voisine pour assurer un développement serein. La concrétisation du méthaniseur a ainsi démontré la résilience du groupe et la capacité à imaginer des portes de sortie à la crise traversée.

Pour boucler le tour de table financier en ne laissant de côté aucun acteur, la SAS a confié à Miimosa le soin de réunir 500 k€ sous forme de financement participatif, avec une priorité donnée aux citoyens du sud Gironde. La collecte a été bouclée en 40 jours à l'été 2021.

Les travaux de terrassement ont été lancés en mai 2021 et la mise en service est prévue pour juillet 2022.



Le programme de la journée de formation

- 9h-9h30 : Tour de table, objectifs de la formation et attentes des participants
- 9h30-10h30 : Contexte, enjeux et atouts de la méthanisation
- 10h30-11h30 : Etat des lieux du développement des différentes filières en France
- 11h30-12h30 : Les facteurs de succès d'un projet de méthanisation
 - Les ressources organiques méthanisables
 - Les débouchés énergétiques envisageables : injection, bioGNV, cogénération
 - Modes de valorisation des digestats
 - Critères de sélection d'un site d'implantation pertinent
- 14h-15h : En tant que collectivité, participer à l'émergence d'un projet de méthanisation sur son territoire :
 - Mener une étude pour évaluer le potentiel méthanisation
 - Porter à connaissance ce potentiel et animer le territoire pour faire émerger des démarches concrètes
 - Retours d'expérience, actions/budgets/moyens humains

- 15h-16h : Accompagner le développement d'un projet de méthanisation et participer à gouvernance
 - Les rôles possibles de la collectivité dans le montage d'un projet de méthanisation
 - Gouvernance et implication d'une collectivité dans le tour de table d'un projet
 - Modes de financement et co-investisseurs : financement participatif, investisseur institutionnel, tiers-investisseur privé
 - Les enjeux de l'acceptabilité sociale des projets
- 16h-18h : Visite de l'unité de méthanisation

Des formations concrètes et illustrées de nombreux témoignages

Les formations seront co-animées par :

- Jérémie Priarollo, Responsable ingénierie méthanisation à Solagro, 15 ans d'expérience dans l'accompagnement de projets de méthanisation dans toute la France
- Yannick Duffau, Maire à l'origine du projet méthanisation, Vice-Président du SIPHEM et Président de la SAS Agriénergie

Les animateurs seront appuyés par Bertrand Mathat, responsable du pôle énergie climat ressources locales au SIPHEM.

Ces formations données à 2 voix par un élu et un technicien permettront de donner à entendre le parcours vécu par un élu local pour faire émerger son projet, tout en bénéficiant d'une expertise pointue pour faciliter l'émergence d'une unité de méthanisation et son développement.

Jérémie PRIAROLLO



Responsable méthanisation

Ingénieur agronome (ENSA Rennes), Jérémie Priarollo est responsable de l'activité ingénierie méthanisation de Solagro. Depuis son arrivée en 2006, il a acquis une solide expérience de terrain avec l'accompagnement de nombreux projets de méthanisation, depuis l'étude d'opportunité jusqu'à leur mise en service. Il anime actuellement pour Solagro et au côté du SDEE 47 le volet technique du programme Cométh'47 qui vise le développement de 8 projets de méthanisation agricole collectif dans le Lot-et-Garonne. Jérémie est également intervenu sur l'étude « Mix de gaz 100% renouvelable en 2050 ? » menée par Solagro et AEC pour le compte de l'ADEME, GRDF et GRTGaz.

A ce titre Jérémie combine une approche des enjeux nationaux avec la réalité de terrain qu'offre le suivi de projets de méthanisation au plus proche des territoires. Il a accompagné de nombreux projets territoriaux, dont Agriénergie depuis son émergence.

Yannick DUFFAU



Président de la SAS Agriénergie

Maire de la commune de Brannens, Vice-Président du SIPHEM en charge de la transition énergétique, Yannick Duffau a été la cheville ouvrière du projet AGRIENERGIE.

Il a su rassembler autour de lui l'ensemble des acteurs nécessaires à la réussite de son projet : un comité de suivi étoffé a ainsi accompagné les grandes phases de développement du projet.

Yannick a mis à disposition d'un projet structurant pour le territoire son énergie et son savoir-faire en matière de gestion de projet. Le montage de la démarche n'a pas été un long fleuve tranquille, en témoigne

l'émergence d'une opposition autour du projet, mais Yannick a sur rebondir pour permettre l'aboutissement du projet. Il souhaite aujourd'hui partager son expérience pour amplifier la mise en place d'une filière méthanisation durable.

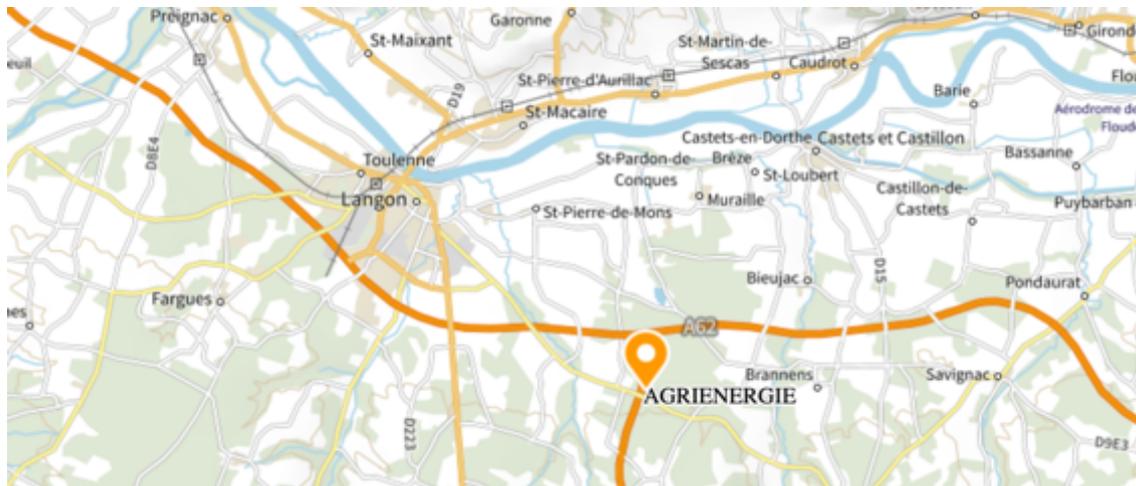
Une logistique optimisée

La salle disponible au sein même de l'unité de méthanisation permet d'accueillir les formations, en offrant l'opportunité de pouvoir illustrer sur site les notions abordées en salle.



Le site présente en outre une très bonne accessibilité, puisé situé à :

- 1 heure de Bordeaux
- 10 min de la sortie d'autoroute A62



Conditions

Les frais d'inscriptions comprennent :

- les frais pédagogiques ;
- le repas de midi ;
- les documents de formation.

600 € nets de taxes

Renseignements et inscriptions

Solagro
75 Voie du TOEC – CS 27608
31076 TOULOUSE CEDEX 03

Valérie KELLER
Tél : 05.67.69.69.69
E-mail : solagro@solagro.asso.fr

Clôture des inscriptions : le 7 novembre 2022

FORMATION 2022

Bulletin d'inscription

Titre de la formation : **Accompagner le développement de projets de méthanisation**
Formation à destination des élus collectivités locales

Date de la formation : 18 novembre 2022 (de 9 heures à 18 heures) **Lieu :** Auros (33)

Participant

NOM : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél : _____ E-mail : _____ @ _____

Organisme

NOM : _____

Adresse de convocation : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Adresse de facturation : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Conditions générales de Solagro

- Solagro est organisme de formation, enregistré sous le numéro 73.31.02105.31 en Occitanie. **Important : il n'y aura pas de prise en charge possible de la formation par une OPCO (hors dispositif Qualiopi).**
- Chaque session de formation est organisée sous réserve d'un nombre minimum de 6 participants (confirmation 7 jours avant la formation).
- Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée, le nombre total de participants étant limité à un maximum de 10 participants par session de formation.
- Les frais d'inscription pédagogique de la formation sont de 600€ par participant.
- En cas d'annulation par le participant :
 - 10 jours avant la session : remboursement de la totalité des frais ;
 - moins de 10 jours avant la session : remboursement des frais non engagés au jour du désistement.

Solagro : 75, voie du TOEC - CS 27608 - 31076 Toulouse Cedex 3 • Association loi 1901 - Siret : 324 510 908 00050

- Règlement des frais pédagogiques de 600,00 € nets de taxes pour la journée de formation (frais pédagogiques, repas de midi et documents de formation)
 - par chèque joint à l'ordre de Solagro
 - par virement sur notre compte

BIC : AGRIFRPP831

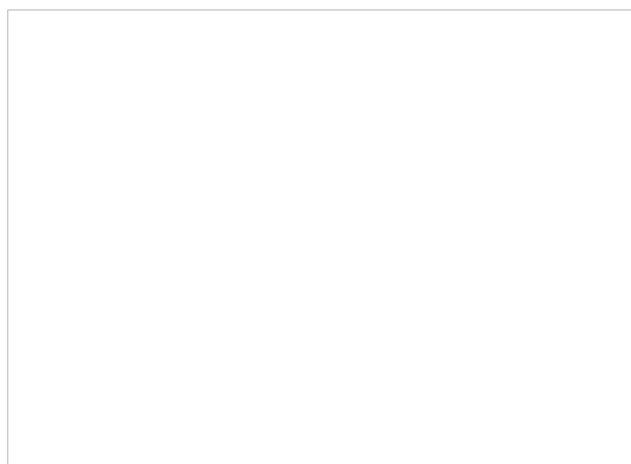
IBAN : FR76 1310 6005 0012 1061 0015 197

La signature de ce bulletin vaut acceptation des conditions générale précisées ci-dessus.
À l'issue de la formation, Solagro fournira à chaque participant une attestation de suivi de la formation.

Fait à, le

Signature du responsable

Cachet de l'organisme



Bulletin d'inscription à renvoyer par mél à solagro@solagro.asso.fr, ou par courrier postal.